

## Règlement des éclairages :

Ci-dessous une page pour connaître les principales informations concernant les éclairages ...

### Article 3.2.6 – Durée de classement

Le classement éclairage est prononcé pour une durée de 12 mois pour les niveaux E1 à E5 et pour une durée de 24 mois pour le niveau EFoot A11. Concerne les clubs de D2, D3 et D4 le niveau EFoot A11

La date d'échéance du classement éclairage est précisée dans la décision de classement prononcée par la FFF.

La décision de classement est notifiée officiellement au demandeur et est enregistrée sur le logiciel informatique de la FFF (FOOT2000).

A l'expiration de ces 12 ou 24 mois, il doit être procédé à une confirmation de classement (voir Chapitre 3.3).

Toutes les infos en suivant le [LIEN REGLEMENT FFF](#)

## ANNEXE-ECLAIRAGE 1

### TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS D'ECLAIREMENT DES INSTALLATIONS FOOTBALL

	<b>E1 : Compétitions internationales FIFA / UEFA</b>	<b>E2 : Championnats professionnels de Ligue 1 et Ligue 2</b>	<b>E3 : Championnat National</b>	<b>E4 : CFA et CFA2 Recommandé pour la Division d'honneur</b>	<b>E5 : Autres compétitions nationales et compétitions de Ligues et Districts</b>	<b>EFoot à 11 : Autres compétitions de District</b>
<b>Eclairage moyen horizontal (EmH)</b>						
<b>Mise en service</b>	2 300 lux	1 250 lux	400 lux	250 lux	150 lux	-
<b>A maintenir</b>	1 875 lux	1 000 lux	320 lux	200 lux	120 lux	100 lux
<b>Facteur d'uniformité</b>	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,7	≥ 0,4
<b>Rapport Emini / Emaxi</b>	≥ 0,5	≥ 0,5	≥ 0,5	≥ 0,5	≥ 0,4	-
<b>Fréquence des contrôles</b>	Tous les ans ou chaque fois que la compétition l'exige	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les ans	Tous les 2 ans
<b>Eclairage moyen vertical (EmV1 – EmV2 – EmV3 – EmV4)</b>						
<b>A maintenir</b>	EmV1 : 1.500 lux EmV2 : 1.200 lux EmV3 et EmV4 : 1.000 lux	Ratio EmH / EmV compris entre 0,5 et 2	-	-	-	-
<b>Facteur d'uniformité</b>	≥ 0,6	≥ 0,6	-	-	-	-
<b>Rapport Emini / Emaxi</b>	≥ 0,4	≥ 0,4	-	-	-	-
<b>Fréquence des contrôles</b>	Tous les 5 ans ou chaque fois que la compétition l'exige	Tous les 5 ans	-	-	-	-

Ev1 = caméra principale – Ev2 = caméra opposée – Ev3 et Ev4 = caméras derrière les lignes de but.

Tous les niveaux sont des minimas.

Dans tous les cas, le rapport entre l'éclairage de mise en service et de celui à maintenir sera toujours de 1,25 (valeurs mise en service / 1,25 = valeurs à maintenir).

Tout éclairage relevé en dessous des valeurs à maintenir sera classé en niveau inférieur.

Les ratios du niveau d'éclairage horizontal moyen et du niveau d'éclairage vertical moyen des Ev1, Ev2, Ev3, Ev4, seront toujours compris entre 0,5 et 2.